



Textes procéduraux : du mot à l'énonciation

Abdelnour Benazzouz

Université de Mostaganem, Algérie

benazzouzuniv@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-3910-7783>

Reçu le 22-07-2022 / Évalué le 12-10-2022 / Accepté le 20-11-2022

Résumé

À travers un corpus varié de textes procéduraux nous cherchons à faire voir le fonctionnement/flottement énonciatif à travers les éclairages de trois disciplines de la langue que sont la linguistique textuelle (Adam), l'analyse du discours (Bres, Maingueneau, Charaudeau), et la psychologie sociale (Schmoll). Ce genre de texte que l'on peut qualifier de *non investi interactivement*, autrement dit qui n'appelle pas de réponse effective de la part du destinataire, pose la question du dialogisme au niveau du processus énonciatif et interprétatif (qui parle et qui reçoit/interprète).

Mots-clés : texte procédural, dialogisme, interprétation, effacement énonciatif, destinataire commun

Textos procesales: de la palabra al enunciado

Resumen

A través de un corpus variado de textos procedimentales buscamos mostrar el funcionamiento/fluctuación de la enunciación a través de las intuiciones de tres disciplinas del lenguaje que son la lingüística textual (Adam), el análisis del discurso (Bres, Maingueneau, Charaudeau) y la psicología social (Schmoll). Este tipo de texto que puede calificarse de no investido interactivamente, es decir, que no reclama una respuesta efectiva por parte del receptor, plantea la cuestión del dialogismo a nivel del proceso enunciativo e interpretativo (quién habla y quién recibe/interpreta).

Palabras clave: texto procesal, dialogismo, interpretación, tachadura enunciativa, destinatario común

Procedural texts: from word to utterance

Abstract

Through a varied corpus of procedural texts we seek to show the functioning/fluttering of enunciation through the insights of three disciplines of language which are textual linguistics (Adam), discourse analysis (Bres, Maingueneau, Charaudeau),

and social psychology (Schmoll). This kind of text that can be described as not interactively invested, in other words which does not call for an effective response from the recipient, raises the question of dialogism at the level of the enunciative and interpretative process (who speaks and who receives/interprets).

Keywords: procedural text, dialogism, interpretation, enunciative erasure, common addressee

1. Genèse de la réflexion

En feuilletant une thèse de doctorat, je tombe sur une mention inscrite (reprise plutôt) par son auteure¹ en *incipit* de son travail² : *la faculté n'entend donner aucune approbation ni aucune improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.* Cet exemple de texte qui pose problème du point de vue de son énonciation à plus d'un titre, nous y reviendrons plus en détail ici (et d'autres que nous comptons commenter également) se rattache à la catégorie des énoncés dits procéduraux objet d'étude de la linguistique textuelle entre autres (Adam, 2011). Sur le plan du corpus, on retrouve ces énoncés un peu partout en espace social ouvert que cela soit les hôpitaux (*ne pas fumer*) les administrations (*ne pas déranger, ne pas entrer*) les lieux communs de la socialité humaine comme les salles de concerts, les studios d'enregistrements, les magasins de grande vente (*réserver seulement au personnel, exit, etc.*). Notre approche adoptée envisage d'emblée ces énoncés dits procéduraux dans une perspective monologique (Bres, 2017, Maingueneau, 2012) qui obéissent donc à « [...] un genre de texte génériquement contraint » (Adam 2011) dit autrement qui n'exigent pas la présence d'un destinataire effectivement présent :

La grande caractéristique de ces textes est la présence massive de prédicats actionnels : de l'interdiction d'agir (« Défense de fumer ») à l'injonction d'agir de façon procédurale [...]. Ces actions sont soit à l'infinitif, à l'impératif, au futur ou au présent (Adam 2011 : 227).

Comparablement à un énoncé de type discours politique, le texte procédural véhicule un discours construit destiné à la consommation et qui produit « son propre contexte d'énonciation » (Schmoll, 1996). Mais contrairement à un texte publicitaire qui agit sur un *collectif inconscient*, l'écrit procédural agit sur un *collectif conscient* en signifiant via un discours injonctif des permis et/ou des interdits socialement contraignants dans le sens de la conformité sociale c'est-à-dire du *politiquement correct*. Sur le plan de l'énonciation plus généralement, le texte procédural est toujours formulé à la troisième personne du singulier ou du pluriel ce qui renvoie, de notre point de vue à la question dialogique de *qui parle ?* ou du feuilletage du discours (Bres, 2017) :

Si le sujet de l'énonciation est souvent effacé, en revanche, la place du destinataire est posée, mais reste vacante, sous la forme d'un simple pronom personnel de deuxième personne la plupart du temps ; elle est destinée à être occupée par le lecteur lui-même, appelé à devenir sujet-agent (Adam 2011 : 228).

2. Positionnement théorique

Nous cherchons ici à comprendre la portée dialogique (Bakhtine, Bres, Maingueneau) de ce genre de texte (jussif) écrit, destiné à être *lu* et qui incite à l'action (Adam, 2011) puisqu'il recèle un ordre *non explicité* dans certains cas. Notre entrée de recherche est délibérément ouverte aux sciences du langage (Maingueneau, Bres, Charaudeau) et aux sciences du texte (Adam) ; on parlera plus spécifiquement comme postulé par Bakhtine de « métalinguistique », en d'autres termes de linguistique qui s'intéresse aux phénomènes marginaux et qui dépassent le cadre d'analyse de la linguistique traditionnelle saussurienne. Pourquoi alors une approche hybride ? L'apport de la linguistique textuelle nous sert à expliquer le fonctionnement énonciatif du texte procédural (Adam), celui de la psycho-sociologie (Schmoll) éclaire le passage du « sens » à « l'interprétation » et l'analyse du discours enfin nous permet de faire voir le feuilletage du discours (Bres, Maingueneau, Charaudeau), ce qui rejoint plus globalement et *de facto* la posture bakhtinienne qui affirme que tout énoncé *socialement* produit est « un énoncé [...] rempli des échos et des rappels d'autres énoncés, auxquels il est relié à l'intérieur d'une sphère commune de l'échange verbal. Un énoncé doit être considéré avant tout comme une réponse à des énoncés antérieurs à l'intérieur d'une sphère donnée [...] » (Bakhtine, 1984, cité par Adam, 2011).

3. Corpus

Nous faisons figurer sous cette rubrique notre corpus intégral retenu à l'étude avec un principe de non-exhaustivité sans échantillonnage précis mais davantage d'hétérogénéité au niveau du choix, vu que notre approche cherche à passer en revue différents types de textes procéduraux que nous présentons dans cet ordre aléatoire :

- [1] La faculté n'entend donner aucune approbation ni aucune improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.
- [2] Ne pas fumer.
- [3] Ne pas déranger.
- [4] Ne pas entrer.

- [5] Espace réservé seulement au personnel.
- [6] Le magasin ne fait pas/aucun crédit.
- [7] En cas de perte d'objets personnels la maison décline toute responsabilité.
- [8] L'algérienne des eaux informe son aimable clientèle qu'il y aura plusieurs coupures d'eau liées à des travaux de réparation, elle s'excuse par ailleurs du dérangement encouru et vous remercie de votre compréhension.
- [9] La maison fait savoir à ses clients qu'elle n'est pas responsable des affaires égarées non signalées.
- [10] Cet endroit est équipé de vidéo-surveillance.
- [11] La maison d'édition informe son aimable clientèle qu'une vente-dédicace est organisée.
- [12] La maison Arnis informe sa clientèle la plus fidèle de l'ouverture prochaine de sa nouvelle boutique.

4. Texte procédural : type et prototype

Afin de présenter les notions de *type* et de *prototype* nous adoptons des définitions très générales et non moins consensuelles de *type* comme étant ce qui est distinctif entre un texte procédural et un autre et de *prototype* comme étant ce qui est commun à tous les textes procéduraux.

4.1. Le « type » procédural

En procédant à une sélection thématique à l'intérieur de notre corpus on peut d'emblée isoler quatre grands types de textes procéduraux : 1-de consensualité, 2-de pseudo-neutralité, 3-de dé-responsabilité et 4-de négation (directe) :

4.1.1. Le texte de consensualité ou fermé qui appelle une fermeture du discours et de son sens (social ?) en cherchant à établir une connivence d'interprétation entre le destinataire du message et son destinataire comme dans l'exemple [8]. À moindre mesure, ce type d'énoncés de consensualité ressemblent beaucoup aux discours dits monologiques (Maingueneau, 2012) tenus par les candidats dans des meetings qui briguent une mandature politique d'envergure présidentielle où ils cherchent une approbation totale de ce qu'ils expriment en niveau dénotatif du moins avec un verrouillage volontaire du sens et donc de l'interprétation aussi (nous y reviendrons plus bas) ; un point commun entre le texte procédural et le texte politique serait la recherche d'une adhésion totale et sans condition attendue du destinataire (allocutaire) qu'il soit une personne, un groupe ou bien encore la société dans son ensemble :

Bien qu'adressés à un auditeur virtuel ou à un auditoire, ces discours ont l'avantage pour l'étude d'être des énoncés monologiques, dans lesquels la contextualisation vise l'établissement d'une définition autosuffisante du texte, d'une complétude du sens de ce dernier. L'impossibilité matérielle pour les destinataires de répondre ne fait que renforcer l'enjeu du texte, qui est justement de ne pas les laisser parler, mais de les faire participer au sens qu'il produit, de les faire adhérer aux propositions qu'il énonce. (Schmoll, 1996 : 250).

4.1.2. Le texte de pseudo-neutralité : ce second type d'énoncé met en scène un modèle d'énonciation ambigu ou qui recèle une ambiguïté comme dans [1]. En effet, nous relevons ici deux instances d'énonciation à savoir (*la faculté*, *l'auteur de la thèse*) où le premier énonciateur (*la faculté*) relègue du discours au profit (ou au détriment) du second (*l'auteur de la thèse*) en signalant au passage une non-responsabilité de propos comme le dit Adam avec : « L'indication d'un dégagement juridique de la source énonciative » (Adam, 2011 : 245) et/ou de « contrat de vérité qui explique bien l'effacement du sujet de l'énonciation » (Idem : 245).

4.1.3. Le texte de (dé)-responsabilité : ce genre d'énoncé adopte une stratégie énonciative de discours rapporté indirect comme dans [9].

4.1.4. Le texte de négation (directe) : le discours est ici directement rapporté de sa source sans avoir à recourir à une tierce personne et qui serait le véritable auteur de l'énonciation avec l'exemple non moins célèbre de [6].

4.2. Le « prototype » procédural

Jean Michel Adam (2011) nous rappelle que le texte procédural ne renferme pas de positionnement clair énonciativement parlant dû à la présence de la structure de l'infinitif qui ne s'actualise pas (pour le destinataire) pour assumer effectivement l'action impérative : « L'aspect énonciatif le plus important tient certainement à cette place laissée libre, en attente d'une occupation impliquée par l'impératif, effacée dans l'emploi de l'infinitif où l'action est en attente d'un temps et d'un sujet, c'est-à-dire d'une actualisation » (Adam, Idem : 228). Par ailleurs Adam précise bien « Le caractère d'obligation et l'échelle de contrainte des actes de discours jussifs [qui] varient d'un genre à un autre : la liberté de ne pas suivre l'injonction-recommandation est très faible pour tous les genres régulateurs (consignes et règlements) » (Idem : 228). Par ailleurs, cette fluctuation dans la valeur énonciative peut s'expliquer en partie par le fait que ces écrits *courts* se présentent a priori comme des écrits non circonscrits spatialement et donc socialement en se déployant suivant différents canaux, sphères et domaines de communication dite sociale afin

de toucher le plus grand nombre d'individus et partout (donc contrainte numérique et contrainte spatiale): une chaîne de radio (support oral) ou un ruban dans une chaîne de télévision (support visuel), écrits académiques, entrée d'administrations, hôpitaux, affiches ou devantures de maisons de couture, mode, etc. (support écrit) ; ils s'invitent partout et tout le temps dans le quotidien social des personnes avec en arrière-plan la même démarche psycho-sociale/socialisante : agir sur le comportement du consommateur social afin de faire infléchir son comportement dans la sphère sociale; le type de communication qu'ils proposent est une communication très *asymétrique* non présentielle du point de vue du temps puisqu'elle ne repose pas sur l'exigence d'une présence physique établie du destinataire ou comme le souligne Adam « [...] les textes d'incitation à l'action doivent seulement être compris ». (Ibid. 229). Ainsi du côté du destinataire, Adam souligne bien que « la place du sujet-agent (destinataire) est, quant à elle, laissée pronominalement (vous) ouverte. Elle peut ainsi être occupée par chaque lecteur-utilisateur » (Ibid. 245) avec par exemple une action inscrite dans le futur « qui permet les structures impersonnelles ».

Enfin, ce genre d'énoncés fonctionnent le plus souvent selon une affirmation explicite d'interdiction [6] ou une injonction indirecte [7] ou encore un ordre d'ambiguïté [1].

5. Vers une identification de l'instance d'énonciation : une entrée rhétorique et dialogique

5.1. L'antonomase du nom propre (NP) et du nom commun (NC)

Une des caractéristiques du texte procédural que l'on peut relever est la présence d'une antonomase de nom commun (Leroy, 2001) qui se transforme en antonomase de nom propre permise par l'usage de l'article qu'il soit défini ou bien indéfini : *une* faculté (nom commun) se trouvant dans une ville déterminée (Paris, Lyon, etc.) devient *la* faculté à l'aide d'un autre nom propre la faculté *Jean Racine*, *Paul Eluard*, etc. De même, *une* maison célèbre (d'édition, de couture, etc.) qui se trouve dans tel endroit avec tel enseigne devient *la* maison Arnis, Dior, Gallimard, etc. Ainsi ces énoncés se présentent soit par un article défini (le, la) *la* faculté, *la* maison, *le* magasin, soit par un démonstratif (ce) *ce* magasin, *cet* endroit, ou encore par un pronom impersonnel de l'énonciation (il, ils) ; les pronoms de personne venant ici présenter *explicitement* le locuteur de l'énoncé ; López- Muñoz et Farhat (2014) parlent plus largement de *marqueurs énonciatifs* constitué(s) d'un inventaire ouvert d'adverbes et compléments adverbiaux, temps et modes verbaux, certains adjectifs, certains substantifs, conjonctions et autres connecteurs, etc.

5.2. Quand on parle

Comme postulé en avant de ce chapitre, nous posons l'hypothèse selon laquelle ce genre d'énoncés permet un foisonnement énonciatif qui fait entendre plusieurs instances qui parlent ou ce qu'entend Jacques Bres (2017) par *Dialogue interne* qui fait jouer plusieurs voix à l'intérieur d'une seule voix :

Le dialogisme est un principe qui gouverne toute pratique sémiotique humaine. Au niveau langagier, ce principe consiste en l'orientation de tout discours - orientation constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation - vers d'autres discours, et se réalise sous forme de dialogue interne avec ceux-ci. Qu'entend-on par dialogue interne ? À la différence du dialogue externe dans lequel alternent les tours de paroles de différents locuteurs, le dialogue interne fait entendre, à l'intérieur d'une unité discursive produite par un seul et même locuteur, plusieurs voix, pour employer pour l'heure un terme métaphorique (Bres, 2017).

Bres pense que l'orientation du discours concerne « des discours réalisés antérieurement par des tiers, le plus souvent sur le même objet ». À ce moment, il isole plusieurs formes de dialogismes : le Dialogisme interdiscursif : on retrouve ce type de Dialogisme dans [6] : ici la négation est la marque de l'interaction de l'énoncé avec le discours de la doxa populaire *non explicité* (Bres, 2017) qui infirme l'énoncé du coup (Bres, Idem). Mais aussi de Dialogisme intralocutif (le narrateur reprend en écho son dit antérieur pour s'en distancier, avant d'y apporter correction) : comme dans [1] où l'énoncé est beaucoup travaillé avant d'arriver à cette formulation finale. L'on peut de fait aisément deviner le texte générique originel : *la faculté n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur*, la mention *ni aucune improbation* étant ajoutée par la suite :

Chaque mot sent la profession, le genre, le courant, le parti, l'œuvre particulière, l'homme particulier, la génération, l'âge, le jour et l'heure. Chaque mot sent le contexte et les contextes dans lesquels il a vécu sa vie sociale intense ; tous les mots et toutes les formes sont habités par des intentions (Bakhtine 1984 cité par Bres, 2017).

5.3. Qui parle ?

Voici une question centrale qui mérite que l'on s'y attarde : s'agit-il d'un groupe, un organisme, une personne (ordinaire), une personne physique, une personne physique dépositaire d'une forme d'autorité morale, intellectuelle, professionnelle ou bien encore sociale qui se cache derrière l'énonciateur du texte procédural ?

En effet, on ne sait pas avec précision *qui parle* et d'où il parle surtout comme dans [1] ou dans [10] : dans ce dernier exemple celui qui parle transmet une information (opinion) *aucune approbation* tout en l'invalidant par une seconde information *ni aucune improbation* de sorte que le récepteur de l'information ne sait pas s'il doit tenir compte de la première opinion de l'auteur du message ou de la seconde ? En effet, on peut supposer plusieurs scénarios énonciatifs : est-ce la faculté en tant qu'organisme représentant les textes de lois et les règlements régissant le fonctionnement académique, qui s'exprime ? s'agit-il d'une personne physique en la personne du doyen de la faculté qui *fait entendre sa voix* via ce discours (et donc son opinion propre même si elle s'avère pour le moins flottante) en tant que représentant qui parle sous le sceau académique que lui confère son poste de responsabilité et qui lui donne de fait une légitimité de parole vu qu'il s'agit d'un écrit académique qui tombe sous le coup de la loi et de législation notamment en matière de droits et de responsabilités de l'écrit scientifique (le fameux *copyright*) ?

Ainsi, ce qui paraît visible, c'est que ce dernier énoncé recèle pour le moins une ambivalence énonciative puisque le récepteur, candidat au grade de docteur/étudiants, enseignants-chercheurs, faculté en la personne des autres candidats sont sommés tour à tour de tenir compte de cette information qui voile une injonction derrière la dé-responsabilité morale, académique et juridique de l'organisme responsable qui est la faculté du candidat en question. Mais cette ambiguïté énonciative peut tout autant s'expliquer selon (Shmoll, 1996) par les tensions entre visée énonciative (destinateur du message) et visée réceptive (destinataire du message) :

Cette fermeture du contexte n'implique d'ailleurs pas que le sens sur lequel il se referme soit univoque [...] les contradictions dans le message ne font qu'exprimer les contradictions entre les besoins qu'on cherche à satisfaire. C'est cet enjeu qui est le contexte ultime qui constitue le sens de l'interlocution. (Schmoll 1996 : 251).

Enfin on a affaire ici avec l'exemple de [1] à un écrit d'imposition puisque l'institution académique, en l'occurrence *la faculté* impose en quelque sorte au candidat de faire apparaître une pareille mention dans l'incipit de son travail de thèse. Ou comme dans [11] où on retrouve un autre scénario énonciatif avec des *valeurs* véhiculées partagées entre sujet énonciateur et sujet destinataire-interprétant : « [...] tout discours signifie en fonction des normes qui sont instaurées par le groupe social auquel appartient le sujet qui parle » (Charaudeau, 2004 : 37) : ici le lexique « aimable clientèle » renvoie explicitement à un groupe social bien déterminé duquel on recherche l'opinion *collective* (Charaudeau, Idem), ou un

groupe *essentialisé* « un groupe ayant une identité 'communautaire'. Ses membres ont une appartenance stable au groupe du fait de leur nature qui les 'essentialise' et qui fait qu'ils partagent toujours la même opinion dans quelques circonstances que ce soit, ou que, s'ils changent d'opinion, ils changent (mentalement au moins) de groupe » (Idem : 37).

5.4. A qui il parle ? (La notion de Tiers en discours)

Patrick Charaudeau dans la présentation de son ouvrage collectif avec Rosa Montes *La voix cachée du tiers, Des non-dits du discours* (2004) s'interroge sur la nécessité de l'existence du tiers dans l'échange verbal ou ce qui désigne comme le contrat de communication (qui nécessite la présence d'autres éléments) :

Comment deux individus pourraient-ils échanger, par oral ou par écrit, en situation monolocutive ou interlocutive, comment pourraient-ils se comprendre si n'existait la médiation de représentations communes du monde ? (Charaudeau, 2004).

Il y aurait ainsi selon Charaudeau une relation triadique investie entre un *je*, un *tu* et un *il* de l'énonciation où les rôles peuvent s'intervertir selon l'orientation et les statuts occupés par les partenaires de l'échange verbal. Ainsi avec l'exemple [1] nous pouvons isoler deux instances réceptives : une instance physique en la personne du candidat au grade de docteur et une instance morale incarnée par la société qui représente tous les individus devant être amenés un jour à se trouver dans la situation de ce candidat qui présente un écrit académique et qui tombe sous l'autorité de la législation universitaire. Comme le précise toujours Charaudeau s'agissant du *tu* il y distingue à ce moment le *Tu* destinataire interne à l'acte d'énonciation du *Tu* partenaire externe à l'acte de communication. Il y aurait à ce moment deux destinataires : un destinataire *visé* (interne à l'acte d'énonciation) et un destinataire *interprétant* (externe à l'acte d'énonciation) ; à ce moment il peut être soit un *tu* soit un *il* soit un *tu* additionné à un *il* donc un récepteur immédiat en plus de la société ce qui nous renvoie à notre exemple de *la faculté* cité en supra.

5.5. Comment il parle ?

Le plus souvent le texte procédural est *a priori* fermé dans le temps puisque l'opinion exprimée s'inscrit dans un devenir *présent* qui s'actualise tout le temps dans un présent *en devenir*. Toujours avec [1] l'injonction est *déjà* formulée dans un présent et que ne pouvant prévoir deux actions *dans ce même présent* (action

agissante *et* action exécutante) le temps de l'énonciation (opinion exprimée : *ni approbation, ni improbation*) retardera *discursivement* de fait le temps de la réception/exécution (tenir compte de cette information) à chaque fois que l'énoncé est lu, compris, exécuté, etc., ce qui peut exercer une certaine forme d'autorité. Cela nous amène nécessairement à la question de la réception de ce genre d'énoncés qui deviennent de véritables discours sociaux *orientés* puisque porteurs d'une responsabilité sociale et légale : « Le discours crée ainsi l'identité du locuteur, et de fait légitime [...]. Le discours construit ainsi sa propre pérennité, généralement par effacement du sujet de l'énonciation derrière son rôle présenté comme mission. Le *je* est fréquemment absent » (Schmoll, 1996 : 250). À un *je* présent et visible dans le discours *énonciateur* doit correspondre un *tu* ou un *nous* présents et visibles (ou du moins repérables) au niveau de l'instance destinataire ce qui n'est pas le cas dans [1] où le destinataire est un peu « perdu » entre la piste du candidat au grade de docteur, les autres candidats et la société en général comme énonciateur principal.

6. La question du sens/contexte

Les sujets interprétants décodent le message de l'énoncé social en se fondant d'abord sur leur sens commun ou ce qu'ils ont de socio-culturellement commun et que ce sens commun est une condition nécessaire et *sine qua non* afin d'assurer le processus communicatif, comme le postule Schmoll : « On ne peut évacuer l'existence d'un sens commun, dont l'absence mettrait en cause la possibilité même d'une communication. Si le sens commun n'était qu'une fiction, la communication ne serait qu'un dialogue de sourds » (Schmoll, 1996 : 245). Par ailleurs et « En retour, le destinataire va décider (consciemment ou non) s'il accepte ces instructions ou s'il interprète le message différemment, en fonction notamment d'autres possibilités de recours qui lui sont permises au contexte étendu et qui vont dessiner son contexte interprétatif. On peut alors parler de *contextualisation* » (Schmoll, 1996 : 247).

En parlant de la notion de contexte, Georges Kleiber (1994) évoque trois aspects et que sont l'environnement linguistique immédiat, les connaissances communes supposées partagées et l'environnement extralinguistique au sens large. Pareillement à l'exemple [2] Schmoll nous dit que la construction du sens est rendue possible par « le recours au contexte constitué par les représentations communes [aux] locuteurs » avec un système de référenciation au cotexte ; les représentations communes qu'elles véhiculent d'ailleurs des préconstruits sociaux positifs ou bien négatifs, activent ainsi les référents suivants dans l'exemple de texte procédural *ne pas fumer* : fumer, cigarette, tabac, poumons, cancer, etc., mais aussi : fumer,

espace clos, interdiction, loi, règlement, dérangement, personne non-fumeur, à la manière de la logique associative dans l'axe paradigmatique saussurien où le locuteur par un système d'association arrive à construire le sens final d'énoncés sans qu'il ait accès dans le texte initial aux unités trouvées par la suite et qui construisent le sens en construisant de fait le cadre d'interprétation final.

7. La question du lexique de spécialité

Comme le dit Adam, à chaque genre correspond un lexique propre rattaché à un domaine de spécialité. Ce lexique « est imposé par la précision informationnelle recherchée et par le fait que la connaissance de l'univers de référence [...] est supposée commune aux co-énonciateurs » (Adam, 246) comme dans [11] avec l'unité lexicale de spécialité *une vente-dédicace* ce qui suppose la présence exclusive d'une clientèle bien ciblée (Charaudeau parle à ce moment de destinataire-cible) qui vient *se faire dédicacer* son livre ou dans [12] avec l'unité lexicale de spécialité *sa clientèle la plus fidèle* qui vise là aussi la présence d'une clientèle extrêmement privilégiée :

La présence d'un lexique relevant d'un domaine de spécialité s'explique par la précision recherchée et par le fait que l'univers de référence est commun au producteur et au lecteur-destinataire. Des connaissances du monde, des scripts, un lexique et une certaine phraséologie sont donc partagés (Adam, 2011 : 227).

Ici en effet, le destinataire est bien *ciblé* (Charaudeau) puisqu'il est circonscrit à un groupe social déterminé et socialement identifiable, ce qui exclut du champ de la *destination* d'autres clients qui ne seraient pas « assez » fidèles ou perçus comme tel, ce qui suppose au moins deux destinataires et deux niveaux d'interprétation : un destinataire visé : (*la clientèle fidèle*) et un destinataire exclu voire révoqué (*la clientèle ordinaire*) ; le destinataire visé est censé comprendre qu'il est exclusivement impliqué dans le discours de l'énonciation avec une réaction attendue de répondre *présent* à l'*invitation* lancée par la célèbre maison de couture, comme le postule François Rastier quand il parle des énonciateurs du message ainsi que des interprètes de ces mêmes messages comme devant être « socialement habilités » (Rastier, 1998 : 105).

8. Pour ne pas conclure

Nous assistons au travers des énoncés discutés à ce qu'Adam nomme « une forme d'écrit fait pour être dit, et qui présente l'immense avantage d'être historiquement préalable à l'invention de la phrase » (Adam, 2011 : 269). Par ailleurs, nous pouvons formuler la remarque d'un total effacement énonciatif ou dé-responsabilité

énonciative à l'intérieur du texte procédural, ce qui conduit pour nous à ce questionnement : si la visée première du texte procédural est un ordre jussif clair, alors pourquoi ce flottement énonciatif induit par un foisonnement énonciatif dans le cas de certains textes ce qui peut induire une fluctuation dans la valeur de vérité du propos justement générée par une fluctuation dans la valeur énonciative? Ce flottement est-il voulu ou bien induit par des paramètres qui seraient (encore) extérieurs et méconnus de l'interprétation psycho-socio-linguistique ? Michel Charolles affirmait déjà que (nécessairement) « Le discours commence donc là où finit le pouvoir des connexions structurales » (Charolles, 1995 : 128).

Bibliographie

- Achard-Bayle, G. Guérin, M. Kleiber, G. Krylschin, M. 2018. *Les sciences du langage et la question de l'interprétation (aujourd'hui)*. Actes du colloque 2017 de l'Association des Sciences du Langage. Limoges : Editions Lambert-Lucas.
- Adam, J-M. 2011. *Les textes : types et prototypes*. Paris : Armand Colin. Collection Cursus, 3^e édition.
- Bakhtine, M. 1984. *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- Bres, J. 2017. « Dialogisme, éléments pour l'analyse », *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 14-2. [En ligne] : URL : <http://journals.openedition.org/rdlc/1842> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rdlc.1842> [consulté le 06 juin 2021].
- Charaudeau, P. Montes, R. (dir.). 2004. *La voix cachée du tiers, des non-dits du discours*. Paris : L'Harmattan.
- Charaudeau, P. 2004. *Tiers, où es-tu ? A propos du tiers du discours. La voix cachée du tiers, des non-dits du discours*, Charaudeau et Montes (dir.). Paris : L'Harmattan.
- Charaudeau, P. 2006. Un modèle socio-communicationnel du discours. Entre situation de communication et stratégies d'individuation. In : B. Miège, Médias et culture. *Discours, outils de communication, pratiques : quelle(s) pragmatique(s) ?*. Paris : L'Harmattan, p. 15-39.
- Charolles, M. 1995. « Cohésion, cohérence et pertinence du discours ». *Travaux de Linguistique : Revue internationale de linguistique française*, n° 29, p. 125-151.
- Leroy, S. 2001. *Entre identification et catégorisation, l'antonomase du nom propre en français*. Thèse de Doctorat en Sciences du langage, soutenue à l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3. France.
- López- Muñoz, J-M, Farhat, M. 2014. « De quelques marqueurs énonciatifs aux marges du discours ». *Cahiers de praxématique* », n° 62. [En ligne] : <https://journals.openedition.org/praxematique/3902> [consulté le 18 mai 2021].
- López-Muñoz, J-M. 2015. *Aux marges du discours : personnes, temps, lieux, objets*. Actes du X^e Congrès International de Linguistique Française Cadix, 27-29 novembre 2013, Limoges : Lambert-Lucas.
- Mangueneau, D. 2012. *Les phrases sans texte*. Paris : Armand Colin.
- Rastier, F. 1998. « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage ». *Revue Langages*, numéro thématique, *Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui*, n° 129, p. 97-111.
- Schmoll, P. 1996. « Production et interprétation du sens : la notion de contexte est-elle opératoire ? » *revue Scolia*, n° 6, p. 235-255.

Notes

1. Fateh Chemerik, thèse de doctorat : « La mobilisation du parler populaire dans la presse francophone algérienne. Repérage et analyse des stratégies des acteurs médiatiques à partir de la couverture du match Egypte-Algérie de novembre 2009 ». Thèse soutenue le 22-10-2018 à l'université Grenoble Alpes dans le cadre de l'Ecole doctorale des langues, littératures et sciences humaines (Grenoble), en partenariat avec le Groupe de recherche sur les enjeux de la communication, Grenoble.

2. En effet, l'organisme de recherche auquel est rattaché la candidate au grade de docteur oblige ce dernier à faire figurer cette mention au début de son travail pour des raisons à la fois morales, scientifiques et juridiques pour souligner une forme de non-responsabilité vis-à-vis des opinions tenues et/ou défendues dans le cadre de ce travail de recherche.